



# **INSTITUTIONS POUR COMBATTRE**

## **LA TUBERCULOSE et la**

---

## **MORTALITÉ INFANTILE**

---

### **1°—LE DISPENSAIRE**

On y examine les malades afin de s'assurer s'ils sont tuberculeux ou non. On y enseigne et surveille la cure à domicile pour ceux qui ne peuvent aller au Sanatorium ou à l'Hôpital.

Il fait visiter le malade à domicile par l'infirmière-visiteuse qui apporte des secours à la famille, applique les conseils du médecin, améliore l'hygiène du foyer et protège les enfants de la contagion.

On y enseigne les mesures à prendre pour que le malade ne transmette pas sa maladie à sa famille.

### **2°—LA CONSULTATION POUR NOURRISSONS**

Elle est connexe au Dispensaire Anti-Tuberculeux. On y examine les bébés. On y instruit les jeunes mères sur la manière de les traiter et d'éviter qu'ils soient malades.

### **3°—LE SANATORIUM**

Le Sanatorium n'est pas un Hôpital. Sous la surveillance d'un médecin, les malades y font une cure d'air et de repos, avec une alimentation nourrissante, dans un climat favorable.

### **4°—L'HOPITAL POUR TUBERCULEUX**

Il reçoit les cas spéciaux ou graves.

### **5°—LES LIGUES OU COMITÉS LOCAUX**

Organisés dans les Villes et les Comtés, ils dirigent ces organismes avec le concours des Pouvoirs Publics et du

# **SERVICE PROVINCIAL D'HYGIENE**

## **QUEBEC**